

Réf: Dossier 350027

Avis de constitution

SOCIETE « KRISTAL AFRIK MINING »

Siège Abidjan, Cocody, Abidjan Cocody Riviera
Palmeraie à 100M de la banque Ecobank lot : 96 ; Ilot :
7 ; 01 BP 453 ABIDJAN 01 :, Lot 96, Ilot 7

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 23/07/2024 , et enregistrés le 09/08/2024, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « KRISTAL AFRIK MINING »

Objet : Transport de marchandises, de minerais.

-Exploitation Minière, Achat et vente de
Minerais, Prospection Minière, Achat et vente de tout
type de produire minier

Et pour la réalisation de l'objet social :

- l'acquisition, la location et la vente de tous biens meubles et immeubles.
- l'emprunt de toutes sommes auprès de tous établissements financiers avec possibilité de donner en garantie tout ou partie des biens sociaux.
- la prise en location gérance de tous fonds de commerce.
- la prise de participation dans toute société existante ou devant être créée
- et généralement, toute opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilière, se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

Capital 1,000,000 F CFA divisé en (100.0) Parts Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 100 intégralement souscrites et entièrement libérées par l'associé unique.

Siège social Abidjan, Cocody, Abidjan Cocody Riviera
Palmeraie à 100M de la banque Ecobank lot : 96 ; Ilot :
7 ; 01 BP 453 ABIDJAN 01 :, Lot 96, Ilot 7

Dirigeant(s) M ANGODJI MARCEL KOMENAN (GÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2024-B13-10272 du 10/10/2024 au
Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe n°61692/GTCA/RC/2024 du 10/10/2024

